

---

## Recommandations du groupe d'experts «Code de bonne pratique MIF/FIM®» sur les items L et M

---

Date 09.06.2017  
Auteur Groupe d'experts «Code de bonne pratique MIF/FIM®»

---

Etat des lieux Les recommandations suivantes sur les items L et M ont été élaborées par le groupe d'experts «Code de bonne pratique MIF/FIM®». Il faut les comprendre comme des règles de bonne pratique accompagnant et explicitant le manuel MIF/FIM® (version 5.2) et elles devraient encourager une récolte de données homogènes au niveau national du MIF/FIM®.

---

### **Recommandations sur l'item L (Déambulation : marche/chaise roulante) :**

L'« **Exception: Déambulation à la maison** », décrite à la page 46 du manuel, pour les scores de 5, ne trouve pas d'application dans le Plan de mesure Réadaptation, car il s'agit clairement d'une instruction pour une récolte de données de suivi APRES un séjour de réadaptation dans l'environnement domestique.

### **Recommandations sur l'item M (Déambulation : monter les escaliers) :**

L'« **Exception: Déambulation à la maison** », décrite à la page 49 du manuel, pour les scores de 5, ne trouve pas d'application dans le Plan de mesure Réadaptation, car il s'agit clairement d'une instruction pour une récolte de données de suivi APRES un séjour de réadaptation dans l'environnement domestique.